

3 septembre 2013

Mobilité d'agents C et B pendant l'été 2013

Une note de service émanant de l'administration et envoyée dans plusieurs établissements annonce des mobilités géographiques supplémentaires d'agents C et B sur l'année 2013, en complément de celles annoncées fin 2012 suite à la tenue des CAP mutations du mois de décembre.

Plusieurs questions d'agents nous parviennent depuis sur la procédure et les règles de ces mutations complémentaires.

Quelle est la raison de ces mobilités ?

A l'été, l'administration a constaté que les départs en retraite d'agents Insee pour le début d'année 2013 avaient été largement sous-estimés dans les prévisions faites à l'occasion des négociations budgétaires. Elle a obtenu du ministère l'autorisation de procéder à des recrutements externes (soit par détachement en provenance d'autres administrations, soit par postes supplémentaires pris sur la liste complémentaire des concours externes) pour pallier les départs non anticipés.

Certains de ces recrutements devaient impérativement être faits au titre de l'année 2013 pour s'intégrer dans le schéma d'emploi prévu en loi de finances.

Après avoir recensé les départs et besoins dans les différents établissements, la direction a fait des arbitrages et décidé qu'avant de procéder à des recrutements "externes" dans un établissement donné, elle chercherait d'abord à satisfaire d'éventuelles demandes de mobilité qui auraient été exprimées vers cet établissement lors de la campagne précédente (campagne réalisée fin 2012 pour mutation en septembre 2013). Avec l'éventuel jeu des "chaises musicales" lié à la mobilité, les recrutements "externes" autorisés par le ministre devaient donc se faire dans les établissements pour lesquels il n'y avait pas de mutation en attente.

Jusqu'ici pas de problème, puisque cette démarche correspond à la revendication que nous exprimons à chaque campagne, selon laquelle toute demande interne doit être prise en compte avant d'envisager d'éventuels recrutements externes.

Comment ont été décidées ces mobilités ?

Contrairement à ce qu'indique la note envoyée dans les établissements, les élus en CAP n'ont pas été "consultés" mais simplement "informés" des arbitrages relatifs à ces mutations.

En effet, au cours du mois de juillet, l'administration a envoyé ses propositions de mutation par mail aux élus des différentes CAP et leur a demandé un retour pour avis dans un délai restreint, sans transmettre dans le même temps l'ensemble des informations permettant aux élus de se prononcer. Par exemple, les élus n'avaient alors pas connaissance des "postes ouverts" dans

satisfaites à l'issue de la précédente campagne de mutation.

Les élus ont demandé les documents complémentaires, qu'ils n'ont obtenus que partiellement et ont proposé à l'administration de mettre en place une procédure de consultation permettant de traiter correctement la complexité du dossier. Cette procédure passait notamment par la tenue de réelles CAP pour tous les cas de demandes de mutation qui n'avaient pas été examinés lors des CAP de décembre.

L'administration a refusé cette procédure et n'a pris en compte aucune des remarques que les élus avaient transmises par mail.

Les notes envoyées dans les établissements correspondent aux propositions initiales de l'administration, qui posent deux problèmes majeurs :

- tous les agents n'ont pas été traités sur un pied d'égalité lors de ce tour "complémentaire" : par exemple, seuls les "pressentis" ont été contactés pour savoir s'ils maintenaient leurs demandes de mutation ; pire encore, la règle selon laquelle seuls les agents ayant déposé une demande lors de la précédente campagne pouvaient être mutés dans cette procédure complémentaire n'a pas été appliquée pour tout le monde ;
- l'administration a maintenu sa règle des "trois ans dans le poste" pour satisfaire les demandes de mutations ; de ce fait, certains établissements procèdent en cette fin d'année à des recrutements "externes" alors que des demandes de mutation émanant d'agents Insee ayant moins de trois ans dans leur poste existaient vers ces mêmes établissements.

Nous aurions dû nous réjouir que plusieurs collègues puissent bénéficier de ce "tour complémentaire" pour voir leurs aspirations satisfaites ; en effet, nous revendiquons depuis longtemps deux campagnes de mobilité par an, avec consultation de CAP.

En revanche, nous ne pouvons que dénoncer l'attitude de l'administration qui a choisi l'absence de réelle transparence et l'inéquité de traitement entre les agents.

Nos syndicats et nos élu-e-s continueront à défendre l'ensemble des agents selon les mêmes principes de transparence et d'égalité.